

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MARS 2022

Délibération n° D-2022-106

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/03/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/03/2022

Association foncière de remembrement - Nomination des
membres - Création du boulevard Willy Brandt

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Madame Méline TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Association foncière de remembrement - Nomination des membres - Création du boulevard Willy Brandt

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de la réalisation du projet de liaison RN 148 avenue Wellingborough et le remembrement lié à ce projet, une association foncière de remembrement a été créée et les représentants ont été désignés par délibération du Conseil municipal du 20 janvier 1998.

L'ensemble des travaux de remembrement a été réalisé.

L'Association foncière, dont la mission des membres du bureau a expiré, est restée propriétaire de diverses parcelles.

Pour permettre la cession des parcelles lui appartenant, avant sa dissolution, l'Association foncière doit reconstituer un bureau.

L'article R133-3 du Code rural et de la pêche maritime dispose que « L'association est administrée par un bureau qui comprend :

- le Maire ou un Conseiller municipal désigné par lui ;
- des propriétaires dont le nombre total est fixé par le Préfet et qui sont désignés pour six ans, par moitié par le Conseil municipal et par moitié par la Chambre d'Agriculture après avis du Centre National de la Propriété Forestière, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier répondant aux conditions fixées au premier alinéa de [l'article R. 121-18](#) ;
- un Conseiller départemental.

Par courrier en date du 21 janvier 2022 de la Direction Départementale des Territoires, il a été demandé la désignation de 3 membres propriétaires de biens fonciers remembrés sur le périmètre de l'aménagement foncier.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après qui, sont de nationalité française ou assimilés d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le périmètre :

- Monsieur Thierry AIMON, demeurant 2 rue du Pont Rouge 79000 NIORT ;
- Monsieur Denis MATHE, demeurant 1 avenue de la Venise Verte 79000 NIORT ;
- Monsieur Serge GIRAudeau, demeurant 18 rue du Pont Rouge 79000 NIORT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- procéder à la nomination des 3 personnes, citées ci-dessus, qui se sont portées candidates pour intégrer l'association foncière de remembrement.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE